PROCESSUS DE CONTRACTUALISATION

2 SEMAINES	Signature de la Convention et ouverture d'un compte bancaire pour percevoir les fonds.
MOIS 12	Notification rappelant la période pour effecteur les travaux et les installations d'équipements.
MOIS 18	Echéance pour effectuer les investissements et tous les travaux et les installations d'équipements.
MOIS 24	Fin de la durée de la Convention.

*En cas de retard (au-delà des 24 mois de la Convention) ou de non-conformité, le DEP s'expose à ne pas recevoir les subventions mentionnées dans le contrat, ou à les recevoir partiellement si les résultats atteints ne sont que partiels.